



REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DES VOSGES  
BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2024  
Reçu en préfecture le 16/09/2024  
Publié le  
ID : 090-200069060-20240913-2024\_007\_02-AR

### Séance du 10 septembre 2024 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Centre de loisirs d'Anjoutey, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 10  
Présents : 10  
Absents : 0  
dont représentés : 0  
Votes pour : 10  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 10

**Titulaires présents :** J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Date de la convocation**  
03/09/2024

**Date de publication**  
13/09/2024

#### Décision du bureau n°2024-007

**Objet :** Ressources humaines - règlement des astreintes

Sous réserve de l'avis du comité social territorial à intervenir,

#### Considérant

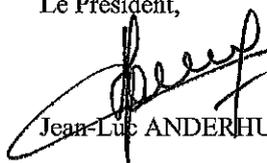
- la nécessité d'apporter des précisions sur les temps de repos (quotidiens et hebdomadaires) appliqués aux agents en cas d'intervention dans la plage horaire comprise entre 21h00 et 4h00,

Monsieur le Président propose d'intégrer ces précisions dans le règlement des astreintes.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le règlement des astreintes ainsi modifié.

Étueffont, le 13 septembre 2024,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Eric PARROT